



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2006
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-sixième session, 17 mai 2006

Session d'organisation, 14 août-8 septembre 2006

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique

Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui expose de façon détaillée les activités entreprises par divers organismes des Nations Unies depuis le milieu de l'année 2005, s'articule autour de sept modules thématiques établis dans le cadre du mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique.

Trois questions de politique générale liées à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat sont examinées, à savoir les approches novatrices élaborées par les divers organismes pour le financement des programmes du NEPAD; les activités de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la mise en œuvre du Nouveau programme et les défis et obstacles auxquels se heurtent les organismes des Nations Unies pour appuyer le Nouveau programme. Le rapport se termine sur des propositions visant à améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et à renforcer la collaboration pour appuyer les programmes du Nouveau Partenariat.

* E/AC.51/2006/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que le Secrétaire général lui présente à sa prochaine session un rapport sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le présent rapport répond à cette demande et à celle formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/222 pour que : a) le système des Nations Unies continue à aider les secrétariats et l'Union africaine du Nouveau Partenariat et les pays africains à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenus par le Nouveau Partenariat; b) le Secrétaire général invite les organismes des Nations Unies à renforcer encore la cohérence des activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les groupes convenus.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose de façon détaillée les activités que les organismes des Nations Unies entreprennent, depuis le milieu de l'année 2005 pour appuyer le NEPAD, sur la base des rapports présentés par les divers organismes sur leurs activités en Afrique, et s'articule autour des groupes thématiques établis par le mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique. L'appui qu'ils fournissent prend diverses formes dont l'assistance technique, le financement, les activités de plaidoyer et les activités normatives.

A. Développement des infrastructures

3. Les quatre sous-groupes du groupe thématique du développement des infrastructures sont : les transports, les technologies de communication et d'information (TIC), l'énergie, l'eau et l'assainissement.

4. L'appui de la Banque mondiale consiste en des programmes de prêt à des projets dans les divers secteurs et sous-secteurs définis par le NEPAD. Elle a élaboré un certain nombre de projets pour le NEPAD d'une valeur d'environ 2 milliards de dollars dans les secteurs des transports, du commerce, de l'énergie, des télécommunications, des finances et de l'agriculture pour les trois prochaines années budgétaires, comprenant des projets d'infrastructure régionale répondant aux priorités du Plan d'action à court terme (deux projets additionnels sur le transport régional et les mesures de facilitation du commerce pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale), un projet relatif à l'infrastructure régionale de communication pour l'Afrique australe, des projets d'interconnexion de réseaux électriques en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest et d'autres projets dans le domaine de l'énergie en Afrique de l'Ouest tels que la mise en valeur coopérative de la Kagera et la gestion des bassins du Niger et du Nil.

5. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) continue à aider à élaborer des programmes dans le secteur du transport dans le cadre du programme du NEPAD relatif aux infrastructures, en appuyant activement la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation du transport aérien, la sécurité des aéroports et la sécurité de l'aviation dans la région de la CEDEAO, qui a pour objet

de faciliter l'application du Plan d'action à court terme du NEPAD, et participe activement au suivi de sa mise en œuvre. La CEA et l'Union africaine (UA) ont conjointement organisé une réunion de l'organe de suivi de la décision de Yamoussoukro qui a fait l'objet d'un rapport présenté à la Conférence des ministres de l'Union africaine responsable du transport aérien en Afrique, lors de sa réunion tenue à Sun City, Afrique du Sud, du 16 au 19 mai 2005. La CEA a également financé l'élaboration et l'adoption de règles de concurrence pour la libéralisation du transport aérien au sein du Marché commun pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'East African Community (EAC) (Communauté africaine de l'Est) et a fourni un appui aux communautés économiques régionales (CER) pour l'organisation de réunions et d'ateliers ayant pour objet d'aider les États membres à mettre en œuvre la décision de Yamoussoukro.

6. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) fournit un appui pour le développement du transport aérien, notamment dans le domaine de la sécurité de l'aviation grâce à divers projets de coopération technique, tels que le projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité, qui est un programme de mise en place et de renforcement des moyens de contrôle de la sécurité de l'aviation, mis en œuvre à l'heure actuelle avec l'appui d'organisations sous-régionales en Afrique. Trois des projets élaborés dans ce cadre seront pleinement opérationnels d'ici à la fin d'août 2006. En outre, dans le cadre de son Programme universel d'audits de supervision de la sécurité, comme pour promouvoir la sécurité de l'aviation dans le monde au moyen d'audits des systèmes de sécurité dans les pays, l'OACI a procédé à quatre audits de supervision de la sécurité dans des États africains (fin d'août 2005 jusqu'à la fin de janvier 2006), portant le nombre total d'États africains ayant fait l'objet d'audits à 33 depuis le lancement du programme en novembre 2002.

7. Tenant compte du fait que le Nouveau Partenariat privilégie la sécurité maritime, l'Organisation maritime internationale (OMI) a fourni à un certain nombre de pays africains une assistance technique sur la sécurité maritime et la sécurité des ports. Dans le cadre de son appui à la sécurité maritime, l'OMI a offert d'août à décembre 2005 une assistance technique et effectué des missions consultatives pour la rédaction et la mise à jour de la législation et des réglementations relatives à la marine marchande au Ghana, aux Seychelles et à Sao Tomé-et-Principe respectivement. Elle prévoit de fournir une assistance technique similaire à l'Ouganda (mars-juillet 2006) et à la Guinée-Bissau (avril-août 2006). L'OMI a également continué d'évaluer l'infrastructure existante dans un certain nombre de pays africains côtiers pour les aider à mettre en place des procédures pour les opérations de recherche et de sauvetage internationales. Un centre de coordination des sauvetages maritimes (MRCC) a été construit à Mombassa au Kenya, il sera inauguré par le Secrétaire général de l'OMI en mai 2006 et comptera des sous-centres en République-Unie de Tanzanie et aux Seychelles.

8. La CNUCED a lancé un projet visant à fournir aux pays en développement sans littoral et de transit, des moyens durables de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives visant à faciliter le commerce et les transports régionaux. Le Couloir TransCaprivi, reliant Walvis Bay en Namibie à Lusaka en Zambie, a été retenu comme couloir de transit pilote en Afrique. Au cours du premier atelier tenu à Lusaka (novembre 2005), les parties prenantes en provenance aussi bien du secteur privé que du secteur public sont convenues d'élaborer un plan d'action pour étudier

les solutions aux principaux obstacles au commerce et au transport le long du couloir de transit. Une réunion de suivi va se tenir à Walvis Bay en juin 2005 afin d'étudier l'application des mesures arrêtées en vue d'améliorer les résultats dans les couloirs de transit.

9. Dans le secteur des technologies d'information et de télécommunication (TIC), les organismes des Nations Unies ont essentiellement fourni un appui pour la préparation des deux réunions du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 10-12 décembre 2003 et Tunis, 16-18 novembre 2005) et pour le programme du NEPAD pertinent. La CEA a parrainé et coordonné plusieurs conférences, notamment une conférence ministérielle africaine sur le suivi du Sommet – la première phase – et la Conférence régionale africaine préparatoire pour le Sommet – la deuxième phase –, tenue à Accra du 2 au 4 février 2005. Pour également donner suite au Sommet, la CEA collaborera avec l'OUA à la mise en œuvre du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir.

10. L'Université des Nations Unies s'est jointe à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) pour mettre en place le réseau des universités africaines afin de donner aux universités africaines plus de moyens d'apporter des contributions à la société mondiale de l'information émergente et d'en tirer parti. Le réseau d'universités est une réponse concrète au plan d'action du Sommet et constitue une importante contribution à la mise en œuvre du NEPAD dans le secteur de l'éducation. Un rapport sur la faisabilité du réseau comportant des études de cas réalisées par des universités situées dans des pays participants a été présentée à une manifestation spéciale que l'Association des universités africaines a organisée durant la deuxième phase du Sommet, à Tunis en novembre 2005.

11. Dans le cadre de ses objectifs plus larges de développement des TIC en Afrique, la e-Commission du NEPAD et l'UIT ont réalisé une étude sur l'infrastructure du service à large bande pour l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. L'étude a porté sur l'infrastructure existante et prévue dans la sous-région et présenté un aperçu global des cadres réglementaires. Les résultats de l'étude ont été présentés à un atelier qui a regroupé toutes les parties prenantes dans les infrastructures du service à large bande en Afrique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Les conclusions de l'étude ont été utilisées dans divers documents de stratégie, notamment dans le rapport intitulé « Cadre de partenariat pour le développement de l'infrastructure des TIC en Afrique ». L'UIT a également apporté plusieurs contributions à l'initiative de l'informatique à l'école du NEPAD, en aidant à organiser un atelier en 2005, en octroyant des bourses pour permettre au personnel de liaison des pays de rencontrer des partenaires pour discuter en détail des plans de retrait dans les pays, en finançant le recrutement et les voyages d'experts pour leur permettre d'assister à des lancements dans les pays, en appuyant la production d'une vidéo faisant la promotion de l'initiative pour le Sommet et en participant à un atelier sur l'initiative « l'informatique à l'école » du NEPAD qui s'est tenu pendant le Sommet.

12. La CNUCED a, en collaboration avec la Banque africaine de développement, organisé, en marge du Sommet mondial, une table ronde sur le financement des TIC au service du développement sur le thème « Connect Africa » et, en coopération avec le Canton de Genève, une formation spécialisée a été dispensée à des ingénieurs et à des techniciens en provenance de pays africains les moins avancés.

Environ 20 ingénieurs et des techniciens ont suivi une formation au Lesotho et un deuxième projet a été lancé au Mali.

13. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a continué à soutenir l'accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires afin d'aider les États Membres africains à mettre en place des capacités nationales et régionales durables dans le domaine des technologies de l'information et de la communication aux fins de la formation et de l'éducation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires liées à l'agriculture, à la santé humaine, à la surveillance de l'environnement, à la gestion des ressources en eau et à des domaines connexes.

14. Dans le secteur de l'énergie et de l'eau, la CEA a dirigé les initiatives lancées par les organismes des Nations Unies pour mettre en place Énergie ONU/Afrique, mécanisme de collaboration interorganisations pour appuyer le programme du NEPAD relatif à l'énergie. Les activités entreprises jusqu'ici sont l'établissement d'un forum d'échange de l'information sur le site Web de Énergie ONU/Afrique; l'élaboration du premier projet d'investissement et de mise en place des capacités pour de mini/micro centrales de production hydroélectrique en Afrique; la mise en œuvre du Forum de concertation des acteurs africains et une initiative conjointe de l'AIEA et de la CEA en vue de programmes de formation portant sur le renforcement des capacités dans le domaine de la planification intégrée des ressources.

15. C'est dans l'application des techniques d'hydrologie isotopique que l'AIEA apporte essentiellement son appui à l'Afrique, elle aide les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies nationales pour l'exploitation et la gestion rationnelles des ressources en eaux souterraines. En 2005, les projets de coopération technique exécutés par l'AIEA dans le secteur de l'eau, en partenariat avec d'autres institutions de développement, ont porté surtout sur les problèmes aux niveaux national et régional.

B. Gouvernance, paix et sécurité

16. Les activités entreprises par ce groupe visent à réaliser deux objectifs : promouvoir la bonne gouvernance et appuyer les efforts déployés en Afrique pour assurer la paix et la sécurité. L'aide aux pays africains durant le processus d'évaluation intra-africaine, le renforcement des systèmes d'administration publique et l'appui à la reconstruction après conflit, sont les activités bénéficiant d'un rang de priorité élevé.

17. La CEA a participé aux neuf missions effectuées dans les pays pour appuyer le processus d'évaluation intra-africaine, à deux missions de suivi dans les pays et à trois missions d'évaluation organisées par le Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine; et des fonctionnaires ont participé à des missions d'appui au Ghana, au Rwanda, à Maurice, au Kenya, en Ouganda, au Nigéria, en Algérie, en Afrique du Sud et au Bénin. Dans le cadre de l'appui au processus d'évaluation intra-africaine, la Commission a également examiné ou élaboré des documents portant sur l'évaluation tels que des rapports sur l'auto-évaluation des pays, des programmes d'action de pays, des profils de pays et des documents de base et de synthèse.

18. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni un appui technique et administratif direct au Groupe d'éminentes personnalités ainsi qu'au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À ce jour, 26 pays africains ont adhéré au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Sur les neuf missions d'appui effectuées dans les pays et dirigées par un membre du Groupe, le PNUD a participé à huit de ces missions (Algérie, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Rwanda, Afrique du Sud et Ouganda); il a fourni un appui aux pays au cours des processus d'auto-évaluation; fourni un appui institutionnel aux points focaux pour l'évaluation intra-africaine en mettant en place des structures nationales pour superviser le processus et organisé des ateliers de sensibilisation. Le PNUD, étant l'un des partenaires stratégiques clefs, a fourni un appui technique au Groupe et au secrétariat du mécanisme d'évaluation intra-africain, contribuant à l'élaboration des rapports périodiques et des documents de synthèse. Il envisage, en partenariat avec le Groupe d'éminentes personnalités, la CEA, la Banque africaine de développement et d'autres, de tenir le sixième Forum sur la gouvernance en Afrique à Kigali, en mai 2006.

19. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat fournit deux types d'appui au NEPAD : l'application d'outils et d'approches novateurs, la promotion et la diffusion de bonnes pratiques dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique. Le portail de Africa Governance Inventory (AGI) (Inventaire de la gouvernance en Afrique) a été créé en 2003 et mis au service des États africains pour appuyer les efforts qu'ils déploient pour améliorer la gouvernance dans la région. Le portail AGI aide les gouvernements en Afrique et leurs partenaires du développement à améliorer la programmation, le suivi, l'évaluation et la mobilisation des ressources pour la gouvernance. Depuis sa création, le portail a contribué grandement à promouvoir le dialogue avec les donateurs en vue de l'adoption d'outils fiables pour l'évaluation des résultats. En août 2005, le Département a collaboré avec le secrétariat du NEPAD pour appuyer l'inauguration officielle du Réseau de l'African Management Development Institute. Le Département a également élaboré des propositions concrètes pour le renforcement des moyens des instituts de développement de la gestion de planifier et d'exécuter des programmes globaux pour l'intégration de la déontologie et du professionnalisme dans les activités, à l'intention des services de l'administration publique en Afrique.

20. Le sous-groupe de l'intervention humanitaire et de la reconstruction après conflit, présidé par le HCR, a deux responsabilités principales : élaborer des projets intégrés pour faire face aux crises humanitaires et promouvoir le relèvement après conflit des pays en transition ainsi que de ceux qui sont sortis de situations de conflit. Il a été convenu, dans le cadre de ce sous-groupe, de privilégier l'appui à l'UA en élaborant et en diffusant un cadre pour la reconstruction et le développement après conflit. Le cadre est un projet de l'Union africaine qui a vu le jour lorsque les États membres de l'UA se sont rendus compte que des stratégies durables de redressement après conflits étaient nécessaires pour que les pays ne se retrouvent pas dans une situation de conflit. La première réunion de l'UA sur ce sujet a pris la forme d'une réunion d'échange de vues entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et des États membres de l'UA, tenue à Durban, Afrique du Sud en septembre 2005. La réunion a entériné les orientations générales proposées dans le projet de cadre, y compris les éléments constitutifs envisagés pour un tel cadre. Une réunion d'experts internationaux et africains sur le Cadre pour la reconstruction et le

développement après conflit a été convoquée au Siège de l'UA à Addis-Abeba en février 2006 pour examiner le projet de cadre.

21. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également lancé un projet consistant à rassembler des rapports préliminaires sur le relèvement et la reconstruction après conflit dans 14 pays. Les rapports donnent des informations de base, analysent les causes de conflits et décrivent des activités menées actuellement en vue du relèvement et de la reconstruction et tentent de déterminer les besoins essentiels et les lacunes dans les interventions passées et en cours. Le premier rapport sur l'Angola vient d'être achevé; les rapports sur le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Libéria et le Soudan étaient attendus vers le milieu du mois de mars.

22. Le Département continuera à fournir des services fonctionnels et de secrétariat aux groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi, leurs mandats étant prorogés jusqu'à la session de fond du Conseil en 2006. Les groupes encouragent une approche globale de la paix et du développement pour les deux pays et préconisent d'appuyer leurs efforts de développement dans le long terme, dans l'optique définie par le NEPAD.

23. L'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a essentiellement consisté à renforcer les capacités des organisations régionales à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans toutes leurs activités; à assurer la participation des femmes aux négociations de paix et aux efforts de reconstruction; à porter la question de la violence sexuelle à l'échelle nationale et régionale et à fournir un appui pour l'examen quinquennal de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Fonds s'emploie activement à promouvoir des politiques et à faciliter la participation effective des femmes aux négociations de paix, comme dans la région des Grands Lacs, en Somalie, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Burundi et en Sierra Leone. Le Fonds a établi un groupe de l'égalité des sexes au sein du secrétariat de la CEDEAO, qui fournit des conseils techniques sur les questions de l'égalité entre les sexes. Le partenariat du Fonds avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'UA a été l'occasion de mener des activités de promotion qui ont permis de faire participer des femmes du Darfour à la septième série de négociations de paix que l'UA a tenues à Abuja en novembre 2005.

C. Agriculture, commerce et accès au marché

24. Les objectifs du groupe sur l'agriculture, le commerce et l'accès au marché sont : appuyer les efforts visant à renforcer la sécurité alimentaire et accroître le développement agricole et à assurer à l'Afrique un meilleur accès aux marchés étrangers. La mise en œuvre du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique sera capitale pour la réalisation du premier objectif.

25. La CEA a participé aux cinq réunions régionales de mise en œuvre tenues en 2005, y compris le Sommet d'Accra en mai 2005 qui a débouché sur l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre du programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et a été suivi d'une retraite du NEPAD sur le Plan d'action en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme aux niveaux régional et national (tenue les 24 et 25 octobre à Pretoria).

26. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé le secrétariat du NEPAD à élaborer un document d'information portant sur les sous-secteurs de l'élevage, des pêches et des forêts afin d'élargir la portée du Programme intégré originel. Les projets des trois chapitres ont été achevés en 2005 et ont fait l'objet d'un examen par l'Union africaine (UA) et le secrétariat du NEPAD. Le chapitre traitant des forêts inclut les propositions relatives aux forêts figurant dans l'initiative sur l'environnement du NEPAD, et s'inspire largement de l'étude de la FAO « Forestry Outlook Study for Africa » dans son analyse de l'état actuel des forêts et des ressources forestières, des principales questions à examiner et des domaines d'intervention stratégiques. Le chapitre sur les pêches note que la faiblesse du cadre institutionnel, la mauvaise gestion des pêcheries, le manque de ressources humaines et financières sont les contraintes majeures au développement de la pêche marine. Le chapitre sur l'élevage souligne l'importance de l'élevage, qui constitue plus de 50 % du stock de capital agricole en Afrique subsaharienne. La part de l'élevage dans le produit intérieur brut agricole est d'environ 30 % en moyenne.

27. La FAO a également fourni un appui financier et technique pour accélérer la mise en œuvre du Programme intégré tant au niveau national que régional. Il a consisté au niveau régional à fournir un appui au secrétariat du NEPAD et aux communautés économiques régionales (CER) en Afrique. La FAO a fourni un appui pour l'élaboration de programmes nationaux d'investissement à moyen terme et de profils de projets d'investissement bancables, financés dans le cadre du programme de coopération technique de la FAO et de l'Italian Trust Fund (Fonds italien d'affectation spéciale). Les programmes nationaux d'investissement sont des cadres généraux visant à promouvoir l'agriculture et le développement rural. À la fin de janvier 2006, près de 200 profils d'investissement bancable avaient été élaborés. La FAO a également fourni un appui au programme régional de la SADC sur la gestion de l'eau à usage agricole en vue de la sécurité alimentaire et aidé la CEDEAO à élaborer une note d'information sur l'investissement agricole régional qui comprend sept domaines thématiques d'intervention.

28. Comme activité de suivi du Mémorandum d'accord signé entre le Fonds de développement agricole (FIDA) et le NEPAD pour aider le secrétariat du NEPAD à accéder aux contributions des organisations de la société civile africaine et à en tirer parti, le FIDA a élaboré un programme d'appui pour la constitution de partenariats et la collaboration entre le NEPAD et la société civile, y compris les organisations d'agriculteurs, le secteur privé et d'autres acteurs importants dans la programmation participative. Plus précisément, le programme fournit une assistance technique pour la conception participative de certains projets agricoles. En mai 2005, le FIDA a également participé au Sommet du NEPAD sur la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique tenu à Accra. Pour aider le NEPAD à mettre en œuvre les recommandations du Sommet des représentants du FIDA ont également participé à une retraite organisée à Pretoria, en octobre 2005. Le FIDA joue actuellement un rôle capital dans certaines initiatives du NEPAD visant à développer l'innovation, notamment dans le cadre du projet du nouveau riz pour l'Afrique (NERICA), par la diffusion de techniques de transformation alimentaire et le développement des marchés régionaux du manioc. Concernant ce dernier point, un programme a été élaboré pour promouvoir des techniques nouvelles de transformation du manioc et des opportunités de commercialisation, assorti d'une gestion des connaissances et du renforcement des compétences.

L'initiative relative au traitement et à la commercialisation du manioc pour l'Afrique subsaharienne contribuera à augmenter le revenu des parties prenantes tout au long de la chaîne des produits.

29. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une assistance essentiellement dans les deux domaines retenus dans le Mémorandum d'accord conclu il y a deux ans. En collaboration avec d'autres partenaires, il a financé un séminaire de haut niveau chargé d'examiner les conclusions et recommandations de l'étude sur les systèmes de réserves alimentaires d'urgence et permettre un échange de points de vue sur les enseignements tirés des expériences actuelles en ce qui concerne les systèmes de réserves alimentaires, la planification d'urgence, les systèmes d'alerte rapide et les effets du commerce transfrontières sur la réalisation de la sécurité alimentaire de la région. Ces recommandations et les priorités définies pour une intervention précoce figuraient à l'ordre du jour de quatre réunions régionales de planification sur la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture organisées par le NEPAD en 2005. Le secrétariat du NEPAD, le PAM et l'Équipe du projet Objectifs du Millénaire sur la faim ont lancé un programme local pilote de distribution de repas et de fournitures de soins de santé dans les écoles destiné à établir un lien entre l'alimentation scolaire et le développement agricole en achetant et en distribuant, aux fins du programme, des produits alimentaires auprès des producteurs locaux et nationaux. Dix pays africains ont été retenus par le NEPAD pour être les pays pilotes pour le programme local de distribution de repas dans les écoles.

30. En 2005, plusieurs projets nationaux et régionaux exécutés dans les États membres pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire ont bénéficié de l'appui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du programme de coopération technique; il s'est agi essentiellement d'appliquer la technique des radiations et des isotopes à la lutte contre les insectes, notamment pour l'éradication de la mouche tsé-tsé; d'améliorer les récoltes; d'augmenter la productivité du bétail grâce à l'insémination artificielle et à l'alimentation complémentaire. L'un des grands axes du programme de coopération technique de l'AIEA en Afrique est l'application de la technique de stérilisation des insectes à la lutte à une large échelle contre les ravageurs afin d'appuyer les efforts visant à créer des zones libérées de la mouche tsé-tsé dans certaines régions des États membres africains. Dans ce contexte, l'Agence a continué d'apporter une contribution directe au Plan d'action de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en exécutant un projet régional et neuf projets nationaux de coopération technique en Afrique du Sud, au Botswana, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya, au Mali, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal.

31. Dans le domaine de l'élevage, l'AIEA exécute un projet régional visant à appuyer, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'Union africaine, les efforts déployés au niveau mondial en vue de combattre et d'éradiquer, sous l'impulsion du Bureau interafricain des ressources animales de l'UA, les principales maladies transfrontières affectant le bétail dans la région. Le programme vise à aider les pays africains à améliorer les capacités nationales de diagnostiquer et de combattre les principales épizooties, facilitant ainsi l'exportation sur les marchés internationaux.

32. En collaboration étroite avec l'Union africaine, la CEA a dirigé les initiatives visant à faire en sorte que les pays africains tirent les meilleurs résultats possibles

des négociations en cours à l'OMC et avec l'UE sur les divers accords de partenariats. Il s'est agi d'organiser des ateliers de formation et des réunions de réflexion de haut niveau regroupant experts et négociateurs pour qu'ils arrêtent des positions communes, de renforcer la position de négociation des pays africains et de réaliser des études analytiques qui proposent des recommandations et des stratégies visant à améliorer la compétitivité et l'accès au marché.

33. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement continue d'aider les pays africains à renforcer leur participation aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du Cycle de Doha, en ce qui concerne tout particulièrement l'accès aux marchés (agriculture, accès au marché non agricole et services), les négociations sur les règles et le programme de développement. Elle a ainsi fourni une assistance lors du processus préparatoire qui a débouché sur la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Une assistance a été fournie à divers pays africains, au Groupe africain des négociateurs commerciaux à Genève, aux réunions de la Conférence des ministres africains du commerce de l'Union africaine tenues au Caire en juin 2005 et à Arusha en novembre 2005 ainsi qu'à des groupements africains tels que la SADC et le COMESA. La CNUCED a également continué à fournir une assistance pour le renforcement des capacités et une assistance technique sur diverses questions liées au commerce comme les règles de concurrence, la politique commerciale et le développement rural durable; la promotion de la production et de l'exportation de produits agricoles organiques et la coopération régionale. La CNUCED a également lancé des initiatives sur le biocommerce et les biocarburants, dont les pays africains tirent parti. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce bénéficie actuellement à 23 pays africains, à savoir Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

34. L'OMC fournit une assistance technique sous diverses formes et organise de cours de formation pour appuyer les pays africains dans le domaine du commerce. En 2005, 45 % de l'assistance technique liée au commerce fournie au niveau national et 38 % de l'assistance technique fournie au niveau régional sont allés aux pays africains.

35. Le Programme conjoint d'assistance technique intégrée est conjointement exécuté par le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et l'OMC. Ce programme, qui en est actuellement dans sa deuxième phase et devrait s'achever au début de l'année 2007, vise essentiellement à renforcer la capacité des pays qui en bénéficient à tirer parti du système commercial multilatéral. Le module 2 du programme, dans lequel l'OMC joue le rôle de chef de file, vise à assurer une diffusion plus large de l'information liée au système commercial multilatéral grâce à la mise en place/au renforcement des centres de référence et des points nationaux d'information et à la formation des opérateurs de ces centres et points. L'année 2005 a marqué la consolidation de la mise en œuvre pour les huit pays qui ont été les premiers à bénéficier du programme (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie) et qui devaient quitter le programme au 31 décembre 2005. Des missions techniques et de formation comprenant des experts du CCI, de la CNUCED et de l'OMC ont été effectuées dans tous ces pays (une mission de formation avait déjà été effectuée au Kenya en 2004).

36. L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) a poursuivi ses programmes d'assistance technique en Afrique dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, adoptée par l'Union africaine en 2004 en tant que composante du NEPAD sur le développement industriel durable. L'ONUDI et l'OMC ont, dans ce cadre, conjointement lancé une initiative concernant le coton visant à améliorer la qualité, les normes et les méthodes de traitement du coton au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, au Sénégal, au Tchad et au Togo.

D. Environnement, population et urbanisation

37. Le groupe de l'environnement, de la population et de l'urbanisation a principalement pour but de promouvoir des politiques de développement durable en Afrique, notamment d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action du NEPAD concernant l'initiative relative à l'environnement.

38. À partir de mai 2005, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a, en partenariat avec le secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, organisé à Alger, à Abuja, à Djibouti, à Libreville et à Gaborone, cinq réunions consultatives régionales qui avaient pour objet d'examiner les projets de rapports sur les plans d'action sous-régionaux concernant l'environnement. Entre mars et septembre 2006, cinq réunions sous-régionales seront organisées pour entériner et adopter les plans d'action sous-régionaux respectifs. Les CER bénéficieront d'un appui pour élaborer une base de données concernant les projets et programmes en cours dans la sous-région.

39. Le PNUE a également continué à exécuter des activités liées à une question considérée comme prioritaire dans le NEPAD, à savoir améliorer l'environnement et la santé grâce à la réduction de la pollution de l'air dans les villes. Les activités visant à réduire la pollution de l'air dans les villes ont consisté à fournir un appui pour qu'il soit mis fin à l'utilisation de l'essence au plomb, à promouvoir l'installation de convertisseurs catalytiques sur les véhicules et à faire prendre des mesures pour réduire la teneur en soufre des carburants, notamment du gasoil. Le PNUE aide en outre 12 pays africains, dans le cadre du projet relatif à l'auto-évaluation nationale des capacités devant être renforcées, à déterminer et à analyser les priorités et les besoins nationaux en matière de renforcement de capacités dans le domaine de l'environnement global, en ce qui concerne notamment la diversité biologique, les changements climatiques, les polluants organiques persistants et la dégradation des sols (avec pour objectif de susciter des actions locales et/ou extérieures pour répondre à ces besoins d'une manière coordonnée et planifiée). Les pays ont, pour la plupart, achevé de rédiger leur rapport d'auto-évaluation et leur plan d'action ou sont sur le point de le faire.

40. Le PNUE a également continué à fournir un appui pour la mise en place du cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables dans le contexte du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable et du Plan d'action du NEPAD concernant l'environnement. Le PNUE a collaboré avec le Ministère fédéral allemand de l'environnement et de la sécurité nucléaire pour la création d'un groupe de travail

pour la collaboration avec l'Afrique en vue d'une élaboration et d'une mise en œuvre plus poussées du cadre de programmation.

41. En tant que directeur du processus de Marrakech sur la consommation et la production durables, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat est en partie chargé d'appuyer la mise en œuvre du cadre décennal de programmation. Le Département envisage de travailler étroitement avec le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement établi au bureau régional du PNUE pour l'Afrique.

42. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) entreprend des activités de coopération technique et de développement dans divers pays africains, qui ont eu un effet positif sur la mise en œuvre des objectifs du NEPAD. Ces activités sont notamment le développement urbain et l'amélioration du logement, l'appui à la bonne gouvernance au niveau local et la sécurité urbaine; l'assainissement des quartiers insalubres; la formation et le renforcement des capacités pour la fourniture effective de logements; la décentralisation et le renforcement des autorités locales. Le programme urbain du NEPAD est un élément majeur dans les activités que mène ONU-Habitat pour aider directement à réaliser les objectifs du NEPAD. Le programme a été conçu pour permettre d'obtenir des résultats rapides pour le NEPAD. La première phase a été menée à bien et le rapport d'ensemble sera publié avant juin 2006 et il est prévu de le diffuser à Vancouver, au Canada, lors de la troisième session du Forum urbain mondial que ONU-Habitat y organise à l'invitation du Gouvernement canadien. Les activités qui devraient être prioritaires au cours de la deuxième phase du programme urbain du NEPAD seront essentiellement les suivantes : a) promouvoir les villes du NEPAD (en en doublant presque le nombre qui passerait de 7 à 12) en tant que moteurs de croissance et instruments pour l'intégration régionale; b) faire prendre davantage conscience aux autorités locales et aux communautés locales de la pertinence des objectifs du NEPAD pour le développement de l'Afrique; et c) renforcer la capacité des autorités locales d'aider les gouvernements à examiner les moyens de réaliser les objectifs du NEPAD et à gérer la fourniture des services de base.

43. À la suite de la signature d'un mémorandum d'accord avec la Commission de l'Union africaine, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a approuvé un accord relatif à un projet de coopération avec la Commission de l'UA visant à renforcer la capacité institutionnelle et technique de celle-ci. Le FNUAP a aidé à mettre en place un cadre directeur continental en matière de santé de la reproduction que les ministres de la santé des États membres de l'UA ont approuvé à Gaborone et qui a été entériné par le Conseil exécutif de l'Union à Khartoum en janvier 2006. Le FNUAP a aidé la Commission de l'UA à élaborer le projet d'une politique concernant la jeunesse panafricaine et un document d'information sur la jeunesse panafricaine. Les deux documents ont été passés en revue avec certains groupes de jeunes et d'experts du continent. Le Fonds a, par la suite, promis un financement pour le Forum de la jeunesse et la réunion ministérielle sur la jeunesse avant que la Commission ne présente le projet à la réunion du Conseil exécutif au milieu de l'année 2006. Le FNUAP a aidé la Commission à élaborer un rapport sur certaines pratiques culturelles positives en Afrique (donnant des exemples de 30 pays africains). Les pratiques retenues sont liées à des systèmes de solidarité visant à réduire la pauvreté, et à l'autonomisation des femmes. Le FNUAP fournit en outre des services techniques à la Commission de l'UA, notamment pour les activités suivantes : a) examiner et élaborer des stratégies de renforcement des

systèmes de santé en Afrique, b) déterminer des projets modèles dans le domaine de la santé (meilleures pratiques); c) élaborer des stratégies pour la mise en œuvre du plan visant à réduire rapidement la mortalité maternelle et celle des nouveau-nés en Afrique.

44. L'Union internationale des télécommunications (UIT) aide à préparer les pays africains à renforcer la sécurité de la navigation maritime et à mieux préserver l'environnement. Certains États du pavillon ont ainsi bénéficié de cours de formation sur les moyens de prévenir la pollution marine et assurer la protection de l'environnement marin. En 2005, une assistance a été fournie au Ghana, au Cameroun, à la Mauritanie, au Gabon et à l'Afrique du Sud pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas de marée noire. Une formation à cet effet a été dispensée à plus de 200 nationaux.

45. Au cours de l'année 2005, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a, en étroite coopération avec les ministères de l'environnement et les unités sur l'ozone des pays bénéficiaires, élaboré et mis en œuvre sept projets d'investissement en Égypte, en Côte d'Ivoire, au Nigéria et en Jamahiriya arabe libyenne (projets pour la suppression progressive); au Maroc (fumigènes, fleurs coupées et horticulture); en Jamahiriya arabe libyenne (horticulture) et au Zimbabwe (tabac) en vue de l'élimination progressive de 467,40 tonnes équivalent (normalisées) de substances appauvrissant la couche d'ozone des appareils de réfrigération commerciaux et domestiques, des aérosols, des solvants et des fumigènes. Les projets relatifs aux fumigènes comportaient notamment le remplacement du bromure de méthyle dans trois projets d'investissement, l'objectif étant d'éliminer 110 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone.

46. Concernant les changements climatiques, l'ONUDI a, en 2005, exécuté un projet à l'intention de 11 pays subsahariens francophones (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Togo) qui a consisté à fournir aux points focaux du Gouvernement pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à des représentants du secteur privé une formation et une assistance pour les mettre mieux à même de gérer le cycle du projet exécuté dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP) et également à renforcer leur capacité d'identifier, d'élaborer et de préparer des projets industriels dans le cadre du Mécanisme de développement propre jusqu'au stade où des investisseurs pourraient prendre la suite.

E. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

47. Le groupe de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi et du VIH/sida comprend trois sous-groupes, qui sont l'éducation, l'emploi et la lutte contre le VIH/sida. Dans le domaine de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aidé la Commission de l'UA à finaliser l'examen de la Décennie de l'éducation en Afrique tel que recommandé par la Conférence des ministres africains de l'éducation et à restructurer sa division des ressources humaines, des sciences et de la technologie. Le document a été adopté par les ministres de l'éducation lors de leur conférence des ministres tenue à Addis-Abeba le 15 janvier 2006. La Conférence de l'UA, à sa sixième session à Khartoum (23 et 24 janvier 2006), a adopté une décision

proclamant la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015), et adopté le cadre pour le plan d'action de la Décennie. L'UNESCO donnera suite à la décision du Sommet de l'UA, en aidant à finaliser le plan d'action pour la deuxième Décennie et son plan de mise en œuvre, par l'intermédiaire notamment de ses bureaux et instituts en Afrique.

48. L'UNESCO a organisé une réunion sur l'éducation pour tous du 13 au 15 juin 2005 pour passer en revue le Plan d'action de Dakar. Un document a été publié à l'issue de l'examen; il servira à élaborer et à adapter les politiques éducatives en Afrique. Trois éléments importants mais relativement négligés du programme de l'éducation pour tous sont mis en œuvre au cours de la période 2006-2007. Il s'agit de Literacy initiative for Empowerment (LIFE) (Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir), de Teacher Training Initiative in Sub-Saharan Africa (TTISSA) (Initiative sur la formation d'enseignants en Afrique subsaharienne; le Global Initiative on HIV/AIDS and Education (GIHAE) (Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation). Ces initiatives s'étalent sur la période qui va jusqu'en 2015. L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir est un programme d'action qui s'adresse aux pays ayant un taux d'alphabétisation faible et une population nombreuse (supérieure à 10 millions), qui ont lancé des programmes d'alphabétisation, d'acquisition de compétences et d'opportunités d'apprentissage dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation. Il s'agit de 18 pays africains, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Mozambique, Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, la Sierra Leone et le Tchad.

49. L'UNESCO a élaboré un document sur le thème du rôle de l'éducation et de la culture dans les efforts de l'Afrique en faveur du développement qui avait pour objet de bien faire voir les liens entre l'éducation et la culture en tant qu'éléments principaux du développement durable du continent. Il a été présenté aux deux réunions des ministres de l'éducation et de la culture, organisées en prélude au Sommet de Khartoum. Le sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenu à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006 a réaffirmé le lien entre la culture et l'éducation ainsi que leur rôle dans le développement social et économique durable.

50. L'Organisation internationale du travail (OIT) a continué à exécuter dans les pays africains des programmes portant sur les stratégies et la productivité de l'emploi, les initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat, la promotion des ressources humaines et des aptitudes ayant une pertinence directe pour la création d'emplois et de revenus, des projets de développement à forte intensité de main-d'œuvre, la promotion des coopératives, de la Déclaration des principes fondamentaux et des droits au travail ainsi que de la protection sociale et son extension à l'économie informelle, et de la migration de la main-d'œuvre. La coopération actuelle entre l'OIT et l'Union africaine servira de base pour définir les modalités de coopération future entre les deux institutions, eu égard notamment au processus et aux résultats du Sommet extraordinaire de l'UA sur la réduction de la pauvreté et l'emploi tenu à Ouagadougou en 2004. La pertinence du rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation eu égard aux politiques et objectifs du NEPAD, a été largement reconnue.

51. Le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique a, en partenariat avec le secrétariat du NEPAD et le Conseil africain pour

le développement de la santé durable, co-organisé la réunion de consultation sur les crises des ressources humaines pour la santé en Afrique. Les participants à la réunion ont formulé des recommandations clefs, dont des stratégies et des interventions de suivi pour résoudre les crises dans le domaine des ressources humaines pour la santé. Le bureau régional a également lancé des actions pour la réalisation des objectifs de la stratégie du NEPAD en matière de santé en Afrique, une des contributions les plus importantes à la Stratégie de coopération de pays de l'OMS appliquée dans 46 pays de la région africaine.

52. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a, dans le cadre du Groupe de travail sur l'éducation en Afrique, contribué aux travaux préparatoires sur le cadre du NEPAD pour l'éducation, la science et la technologie, qui ont débouché sur la Conférence ministérielle de l'éducation en Algérie, en mai 2005. Comme suivi au Plan d'action adopté à la Conférence d'Alger, l'OIM a fourni aux États membres qui l'ont demandé, une assistance technique pour élaborer des programmes ayant pour objet d'utiliser les compétences et connaissances de leurs expatriés pour appuyer le secteur de l'éducation. Le programme d'échange de jeunes entre l'Éthiopie et le Ghana est l'un des programmes de ce type. L'OIM travaille étroitement avec l'UA et le NEPAD pour élaborer un plan d'action et une stratégie à l'échelle du continent pour la mise en valeur des ressources humaines. L'OIM, en collaboration avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, a réuni 22 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe afin qu'ils élaborent un cadre stratégique pour l'examen et l'analyse des questions relatives à la migration et au développement dans la région. L'atelier, qui s'est tenu à Harare en octobre 2005, avait pour objet de définir une politique de mise en valeur des ressources humaines qui privilégie la rétention, l'utilisation et la mobilisation des ressources disponibles sur place et dans la diaspora ainsi que les moyens de doter efficacement les secteurs public et privé du capital humain dont ils ont besoin.

53. Le FNUAP et le secrétariat du NEPAD ont signé un mémorandum d'accord aux termes duquel le FNUAP aide le secrétariat du NEPAD à intégrer la question du VIH/sida dans tous les secteurs et à élaborer des indicateurs pour l'évaluation intra-africaine, sensibiliser les conseillers, les administrateurs et les directeurs sur les questions de l'égalité des sexes et renforcer leur capacité en ce domaine. Le FNUAP a également participé à des réunions de consultation qui portaient sur le rôle de l'UA dans l'intensification de la lutte contre le VIH/sida et a fourni des contributions techniques au projet de plan stratégique de lutte contre le VIH/sida (2005-2007) et au plan stratégique de Veille sida Afrique.

54. Les activités entreprises par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans la lutte contre le VIH/sida ont débouché sur d'importantes modifications de la législation d'un bon nombre de pays, notamment l'adoption de lois garantissant le libre accès aux antirétroviraux au Togo et au Burkina Faso, la garantie d'un soutien plus efficace aux femmes séropositives et d'un meilleur accès au traitement. UNIFEM a continué de renforcer les capacités de ses partenaires, tels que les commissions nationales sur le sida, les commissions de démobilisation, les établissements de formation, les universités, les administrations locales et d'autres organisations de la société civile. Le Fonds a également aidé les commissions nationales du sida à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de leurs institutions ainsi que dans leur politique nationale et dans les programmes qu'elles élaborent pour faire face au VIH/sida.

55. L'AIEA participe aux efforts déployés au niveau mondial pour faire face à la pandémie du VIH/sida. Cinq pays (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Kenya et Ouganda) ont lancé des études sur un vaccin, et collaborent à une étude visant à faire appel aux techniques nucléaires pour décrire la diversité génétique des virus aux fins de la mise au point d'un vaccin; évaluer les réponses immunitaires chez les individus infectés et surveiller l'apparition de la résistance aux médicaments. Dans le cadre du Mémoire d'accord conclu avec le bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, l'AIEA a continué à fournir un appui au titre d'un projet régional consistant à appuyer le Programme africain pour un vaccin contre le sida, qui est un réseau de chercheurs financé par l'OMS.

F. Science et technologie

56. L'objectif premier de ce groupe est d'aider l'Afrique à mettre en place et à renforcer ses capacités scientifiques et technologiques. À cet égard, l'UNESCO a aidé le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine à organiser la deuxième réunion des ministres africains chargés des sciences et de la technologie, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 12 au 17 septembre 2005. Les participants ont, à cette occasion, adopté un plan d'action d'ensemble. Le sixième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Khartoum, a adopté les conclusions de la conférence ministérielle. Il a, en outre, approuvé la création d'un groupe de travail de haut niveau Union africaine/NEPAD/UNESCO, chargé d'élaborer un programme d'ensemble en vue de la création et du financement de centres d'excellence en Afrique aux fins de l'exécution du Plan d'action d'ensemble sur la science et la technologie en Afrique. Pour donner suite à la recommandation en vue de la création du groupe de travail, l'UNESCO organisera une réunion avec le secrétariat du NEPAD chargé de la science en avril 2006.

57. La CEA apporte un soutien actif au Plan d'action du NEPAD sur la science et la technologie ainsi qu'à la Révolution verte en Afrique et aux programmes de biotechnologie. Dans ce cadre, la CEA encourage la création d'une Fondation africaine des sciences (ASF), qui participera au financement d'activités scientifiques et technologiques en Afrique et d'un Centre de la Révolution verte en Afrique (AGRC) afin d'aider à faire appliquer les décisions du Sommet mondial (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

58. Le Centre de recherche économique de Maastricht sur l'innovation et la technologie de l'Université des Nations Unies (UNU) continue de contribuer à l'Initiative du NEPAD sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, afin d'élaborer des outils et des directives pertinents pour des enquêtes sur l'innovation. En août 2005, le Groupe d'experts du NEPAD, s'inspirant d'une étude méthodologique de référence sur les enquêtes concernant l'innovation, élaborée en 2004 par une équipe de recherche de l'UNU, a mis la dernière main à un document-cadre sur les mécanismes techniques et institutionnels régissant les enquêtes sur l'innovation dans les pays africains. L'Institut de recherche s'emploie à renforcer les capacités des décideurs et chercheurs africains grâce à son réseau d'études sur l'innovation et ses centres de renforcement des capacités. Ces centres effectueront des travaux de recherche et faciliteront la création de réseaux d'échange entre les scientifiques, les décideurs et les investisseurs dans ce domaine. Ils aident également les chercheurs et acteurs

africains à participer aux activités de la communauté internationale des scientifiques chargés des questions relatives à l'innovation et à nouer des relations avec elle.

59. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a essentiellement aidé les pays africains à mettre en place des capacités nationales afin de tirer le meilleur parti de leurs systèmes de propriété intellectuelle. Elle a ainsi élaboré une méthodologie d'évaluation globale de la situation de la propriété intellectuelle dans certains pays africains. Des évaluations ont été menées dans les pays ci-après : Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles, Soudan, Zambie et Zimbabwe. Une évaluation a également été faite des systèmes de propriété intellectuelle des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) ont sollicité l'aide de l'OMPI pour élaborer un instrument régional harmonisé de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dont la première mouture a été présentée au Conseil d'administration et au Conseil des ministres des pays membres de l'ARIPO et au Conseil d'administration de l'OAPI.

60. L'ONUDI s'est particulièrement attachée à améliorer la compétitivité des petites industries, notamment en ce qui concerne les pratiques efficaces d'octroi de licences, les services consultatifs fournis par le secteur privé, essentiellement en matière de renforcement des capacités des associations commerciales, l'application des technologies de l'information et de la communication, l'esprit d'entreprise et la formation technique des jeunes et des femmes, dans le cadre des programmes intégrés d'assistance technique qu'elle a conduits dans les pays ci-après : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone.

61. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a continué en 2005 d'œuvrer activement à la mise en valeur des ressources humaines en Afrique par un soutien direct et durable aux efforts des États membres, notamment en ce qui concerne l'éducation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. L'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) est un accord intergouvernemental qui engage 32 pays africains travaillant de concert à tirer le meilleur parti des infrastructures et des experts en Afrique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires et à accélérer la mise en œuvre d'applications pacifiques conduisant à l'autosuffisance régionale. Avec le soutien de l'AIEA, les pays ont organisé une réunion régionale afin de discuter de questions diverses relatives aux programmes de mise en valeur des ressources humaines, de gestion des connaissances et de conservation des ressources humaines dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

G. Communication, plaidoyer et sensibilisation

62. L'objectif principal du groupe de la communication et du plaidoyer est de promouvoir le plaidoyer et l'appui international au NEPAD. Des représentants du

secrétariat du NEPAD, de la CEA, du Département de l'information, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du PNUD ont participé à la réunion des membres du groupe, qui s'est tenue à New York du 11 au 14 octobre 2005. Les participants ont examiné les rôles respectifs des membres dans la mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer, passé en revue les progrès accomplis par chaque organisme en ce qui concerne l'appui au NEPAD et discuté de propositions visant à renforcer la coopération entre les membres du groupe.

63. Les participants ont réaffirmé la division actuelle du travail en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre de la stratégie de communication, avec les chefs de file ci-après : le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au niveau mondial, la CEA au niveau régional et le PNUD, en consultation avec le Département de l'information, au niveau national. Le secrétariat du NEPAD agira à tous les niveaux en relation avec les organismes compétents de l'ONU.

64. Le groupe est convenu de renforcer la coopération entre les membres afin d'appuyer les activités de communication et de plaidoyer et a décidé de mener plusieurs activités conjointes à l'avenir, notamment la tenue de réunions périodiques du groupe pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer, et la mise en place d'un programme de bourses de perfectionnement à l'intention des journalistes africains qui suivent les activités du NEPAD et les thèmes liés au développement de l'Afrique.

III. Questions concernant la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

A. Approches novatrices élaborées en collaboration avec d'autres acteurs afin de financer les actions prioritaires du Nouveau Partenariat

65. Pour la mise en œuvre des programmes du NEPAD, il est capital de mobiliser efficacement des ressources, sous la conduite des gouvernements africains et avec l'appui du système des Nations Unies.

66. La CEA a élaboré des outils d'analyse utiles pour aider les pays à mobiliser des ressources intérieures et à encourager les apports de capitaux privés. En mettant en place, à l'échelle continentale, des initiatives telles que le Forum pour le développement de l'Afrique, la Grande Table, le Forum des partenaires de la CEA et le Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la CEA a contribué à la promotion du développement en Afrique et a favorisé la mobilisation de ressources en faveur du développement de l'Afrique.

67. Le Fonds monétaire international (FMI) soutient les objectifs du NEPAD à travers les actions qu'il entreprend avec ses partenaires internationaux pour promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays africains à faible revenu. Le Fonds a apporté son soutien à des pays africains pour le renforcement des capacités et donné des conseils en ce qui concerne l'adaptation des politiques macroéconomiques afin de bien gérer l'augmentation attendue des flux d'aide nécessaire pour financer les actions menées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En plus du renforcement des capacités et des conseils, le Fonds a contribué aux efforts de développement de l'Afrique par un

appui financier direct et l'allégement de la dette. Le FMI a été la première institution financière multilatérale à avoir mis en œuvre cette initiative décidée par les principaux donateurs en 2005. En janvier 2006, il a annulé la totalité de la dette qui lui était due par 13 pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (qui avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés). Il s'agit des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie.

68. La création par la Banque mondiale en février 2006 du Fonds catalyseur de croissance pour l'Afrique est une innovation qui permettra d'avoir des financements plus importants en faveur des projets du NEPAD. Le Fonds est un nouveau mécanisme pilote qui complète les ressources de l'IDA. L'un de ses objectifs est d'accroître les investissements régionaux qui sont à l'évidence une opportunité de fournir des biens publics régionaux. Le système actuel ne permet pas de disposer de ressources suffisantes pour ce type d'investissement.

69. La CNUCED a apporté une contribution notable à l'Afrique en publiant l'édition 2005 du *Rapport sur le développement économique en Afrique : Repenser le rôle de l'investissement étranger direct*, qui a montré que les investissements étrangers directs étaient concentrés dans les secteurs de l'extraction minière de quelques pays disposant de ressources minières et énergétiques. Les profits tirés de ces investissements n'ont pas été à la mesure des attentes, concernant notamment la création d'emplois, le transfert de technologie, l'établissement de liens en aval et en amont avec le reste de l'économie et d'autres retombées généralement attendues de ce type d'investissement.

70. Le PNUD a mobilisé des fonds pour un projet d'appui à l'Union africaine, d'un montant de 7,1 millions de dollars, auquel il a contribué à hauteur de 2,5 millions de dollars, le reste ayant été fourni par le l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Ce projet porte essentiellement sur le renforcement des capacités du Département de paix et de sécurité; les actions pour un fonctionnement efficace du Conseil de paix et de sécurité; le renforcement des institutions et des programmes de diplomatie préventive, de paix et de sécurité, la mise en œuvre de la stratégie visant à sensibiliser davantage aux efforts que déploie l'Union africaine et la mobilisation de ressources en faveur des activités de l'Union africaine relatives à la paix et à la sécurité.

71. Pour mobiliser des ressources destinées à l'exécution du Plan d'action du NEPAD relatif à l'environnement, le PNUE a organisé deux conférences de donateurs (à Alger en décembre 2003 et à Dakar en mars 2005) afin de discuter du mécanisme financier pour l'exécution dudit plan. Le PNUE a participé à une réunion consultative sur la création d'un Fonds africain pour l'environnement, qui a eu lieu au siège de la Banque africaine de développement, à Tunis, du 22 au 26 novembre 2005. Les discussions ont porté sur les objectifs du fonds envisagé et sur les modalités pratiques de sa création. Le PNUE financera une étude sur ce sujet.

72. Reconnaissant l'importance qu'il y a à mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour réaliser les objectifs du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'OIM ont aidé les pays les

moins avancés à organiser une conférence ministérielle sur le renforcement de l'incidence sur le développement des transferts de fonds les 9 et 10 février 2006 à Cotonou (Bénin). Cette conférence a été l'occasion de se pencher sur l'amélioration des services de transfert de fonds et le renforcement de leurs effets sur le développement et d'examiner les flux, les modèles, les tendances, les politiques et les pratiques en ce domaine dans les pays les moins avancés. Dans la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de cette conférence, les participants ont notamment recommandé, pour amplifier l'incidence sur le développement des transferts de fonds, de renforcer les capacités, les instruments et les institutions afin que ces transferts servent de façon optimale le développement des pays les moins avancés; d'ouvrir les secteurs financiers à tous et d'établir des liens entre les transferts de fonds et d'autres formes d'intermédiation financière, le microfinancement et les mécanismes de protection sociale; la création des petites et moyennes entreprises et la mobilisation des diasporas et des associations de villes d'origine afin qu'elles participent au développement de ces pays.

73. Avec l'appui du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a dépêché, en février 2006, une mission consultative auprès de la Commission européenne à Bruxelles afin d'engager le dialogue avec des hauts fonctionnaires de l'Union européenne sur la politique commerciale et en matière d'aide et sur les engagements de celle-ci à l'égard de l'Afrique, notamment l'appui à l'Union africaine pour le développement institutionnel.

B. Plaidoyer et sensibilisation en faveur de la mise en œuvre du NEPAD

74. En plus des activités menées par le groupe de la communication, du plaidoyer et de l'information, plusieurs organismes du système des Nations Unies ont pris des mesures au cours de l'année écoulée pour sensibiliser aux progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du NEPAD. Dans le cadre du programme de bourses de perfectionnement de Stanhope, la CEA a dirigé, en juillet 2005, un atelier de formation sur le NEPAD à l'intention de journalistes d'Afrique de l'Est. En partenariat avec l'UNESCO et des ONG, la CEA a également conduit en février 2006 un atelier régional de formation sur les modalités d'établissement de rapports sur la biotechnologie. Pour le reste de 2006, la CEA continuera de développer et de gérer un site Web sur le NEPAD, qui propose, entre autres, un forum de dialogue en ligne pour chacun des sept groupes thématiques, dont l'objectif est d'améliorer le dialogue à l'intérieur des groupes et de faciliter la programmation et l'exécution transversales au sein des groupes.

75. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé le 15 décembre 2005 une réunion d'information à l'intention d'un groupe de journalistes des organes de la presse écrite et des médias électroniques des États-Unis, spécialisés dans les questions africaines. Il a été souligné combien il était important de donner régulièrement des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. En outre, plusieurs journalistes ont été invités à couvrir des manifestations organisées par le Bureau, notamment le Débat d'experts sur les points de vue des diverses parties concernant la mise en œuvre du NEPAD, qui a eu lieu à New York le 14 novembre 2005 et la Réunion d'experts sur le « renforcement de la

gouvernance démocratique en Afrique : stratégies favorisant la participation des femmes », qui s'est tenue à Arusha du 6 au 8 décembre 2005.

76. En faisant connaître les priorités du NEPAD, l'UNESCO mobilise ses partenaires institutionnels comme les commissions nationales et les ONG, et continue de réaliser des études, des réflexions et des analyses prospectives. Elle organise également des conférences et participe à des réunions afin de contribuer à mieux faire connaître les programmes de l'Union africaine et susciter un appui à la mise en œuvre du NEPAD.

C. Défis et difficultés

77. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du NEPAD, des défis et des difficultés se font jour. Ils tiennent essentiellement à des questions de coordination, de collaboration et de financement. Un des problèmes les plus fréquemment cités est la faiblesse de la coordination au niveau des groupes, comme en témoigne l'absence d'un calendrier de réunions prévisibles qui a fait qu'il y a eu peu d'occasions, au sein des groupes et entre ceux-ci, d'échange de données d'expérience et d'informations. En outre, si les organismes ont manifesté leur désir d'agir de façon coordonnée, il n'y a pas eu beaucoup d'efforts pour programmer et exécuter des actions conjointes en vue d'appuyer le NEPAD.

78. L'insuffisance des financements a contraint plusieurs organismes à restreindre leur participation aux diverses réunions des groupes, n'a pas favorisé la programmation conjointe et a entravé l'assistance technique et les autres activités d'appui aux programmes du NEPAD.

IV. Conclusions et recommandations

79. Des mesures doivent être prises pour renforcer l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Pour améliorer la coordination interorganisations, notamment au niveau des groupes, il est essentiel que les organismes échangent davantage d'informations sur leurs activités respectives et conviennent de calendriers de réunions prévisibles s'agissant aussi bien des réunions des groupes que de la réunion régionale de consultation.

80. Les membres des groupes devraient discuter régulièrement avec la CEA et les institutions partenaires africaines concernées, notamment le secrétariat Union africaine/NEPAD, de la nature et la portée de leur appui. Les réunions régionales de consultation devraient constituer un mécanisme de suivi des mesures arrêtées au sein des groupes.

81. En outre, les organismes devraient également tout faire pour procéder à une programmation conjointe en appui au NEPAD. La détermination et l'engagement de tous est indispensable à la mise en œuvre de ces propositions.